

Responsabilité de l'instructeur de vol libre

(Version 1.0 du 30.04.2020)

Tout instructeur qui organise un entraînement assume les responsabilités suivantes.

Généralités

- Les directives du Conseil fédéral doivent être respectées, notamment les règles particulières décrites ici.
- La réduction de la distance de 2 m n'est autorisée que dans les cas suivants:
 - Réglage du matériel.
 - Transport entre le terrain d'atterrissage et le terrain de décollage¹.
 - Contrôle des préparatifs au décollage par l'instructeur de vol libre.
- Les règles suivantes s'appliquent pour ces exceptions:
 - Porter un masque et des gants.
 - Se désinfecter les mains avant d'enfiler les gants et après les avoir enlevés.
 - Ne pas prolonger inutilement la durée de cette activité.
- Les vols en biplace sont autorisés si les deux personnes vivent au sein du même foyer.

Planification et mise en œuvre

- Planification en consultation avec les écoles de vol libre et les clubs
- Planification du déroulement de la journée et des trajets à pied, notamment
 - rester autant que possible à l'extérieur,
 - utiliser des marquages / du ruban de signalisation,
 - répartir les groupes, le cas échéant,
 - ne pas proposer de ravitaillement,
 - nettoyer toutes les surfaces touchées par plusieurs personnes.
- Garder un contrôle raisonnable de toutes les zones où évoluent les élèves.
- Assurer un contact radio permanent.
- Réduire au maximum le prêt de matériel, à nettoyer après usage. Interdire tout échange de matériel.
- Informer tous les élèves au sujet des règles et des déroulements principaux (leur remettre le flyer, notamment) au moins un jour au préalable et au début de l'entraînement.
- Ne pas convoquer les élèves qui font partie des groupes à risques; le cas échéant, les renvoyer à la maison.
- Lorsqu'un élève signale des symptômes à l'issue de l'entraînement, relayer l'information selon les directives de la confédération.
- Préparer une liste de participants avec leurs coordonnées; la tenir à jour et la conserver.
- Vérifier l'équipement de chaque élève, notamment la présence d'un masque, de gants et d'une petite bouteille de désinfectant.

Les élèves qui ne respectent pas ces règles sont exclus de l'entraînement.

¹ Remontées mécaniques: conformément aux règles de l'exploitant. Minibus: toujours 5 personnes maximum. Toujours laisser un siège ou l'espace libre correspondant entre les passagers, qui ne doivent pas être assis les uns derrière les autres. Exemple pour trois rangées: 2 personnes, 1 personne, 2 personnes (chauffeur incl.).